



Sessions CASM 2014

12 janvier à Saint Maur (36)

16 février à Salbris (41)

23 mars à Berchères les Pierres (28)

6 avril à Dampierre (45)

18 mai à Montlouis S/Loire (37)

29 juin à Coullons (45)

7 septembre à Sassay (41)

26 octobre à Sougy (45)

16 novembre à Vierzon (18)

Théorie (possesseur du permis A)
Le samedi après-midi

11 janvier à La Chapelle St Mesmin (45)

29 mars à La Chapelle St Mesmin (45)



Demande d'inscription pour l'examen au certificat d'aptitude au sport motocyclisme

Nom	Prénom	Sexe M F
Date de naissance	Lieu	
Adresse		
CP	Ville	Tel.

Discipline pratiquée			Vitesse		Tout terrain	
Moto	Mob	Pit bike	85cc	125cc	+250cc	Quad

Pour les pilotes possédant le Guidon d'Or, ou le permis de conduire préfectoral Type A, seule la partie théorie sera à passer (sauf quads) **joindre photocopie du guidon ou du permis** (attention ! les permis A1, AL et B ne sont pas pris en considération)

CALENDRIER DES FORMATIONS	Cochez la date retenue	Date de repli	CALENDRIER DES FORMATIONS	Cochez la date retenue	Date de repli
12 janvier à Saint Maur (36)			29 juin à Coullons (45)		
16 février à Salbris (41)			7 septembre à Sassay (41)		
23 mars à Berchères les Pierres (28)			26 octobre à Sougy (45)		
6 avril à Dampierre (45)			16 novembre à Vierzon (18)		
18 mai à Montlouis/Loire (37)					
Théorie (possesseur du permis A) le samedi après-midi					
11 janvier à la Chapelle Saint Mesmin (45)			29 mars à la Chapelle Saint Mesmin (45)		

A renvoyer à : Ligue Motocycliste du Centre 5 rue de la Gabellière
au plus tard 10 jours avant la date d'examen 45380 LA CHAPELLE SAINT MESMIN Tel : 02.38.22.01.04

Pour recevoir la convocation, adresse mail obligatoire :

JE JOINS :

- Frais de dossier : **45 €uros** (chèque à l'ordre de la Ligue Motocycliste du Centre)
- Autorisation parentale si moins de 18 ans (au dos de la feuille)
- Photocopie de la Carte Nationale d'Identité ou du Livret de Famille

Dès réception de ce dossier d'inscription dûment rempli, nous vous ferons parvenir les documents nécessaires à votre formation. Vous devez venir avec votre moto (conforme aux règles techniques définies dans le document de formation), et être muni de votre équipement individuel : casque homologué, lunettes, gants, pantalon, bottes. Prévoir que l'examen durera toute la journée.

Partie administrative, ne pas remplir

Convoqué le : Présent Absent

PAIEMENT : Chèque Banque : n°

